Notice descriptive d'accessibilité pour les établissements recevant du public (ERP)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

L'attestation PDF doit être obligatoirement accompagnée des plans de l'établissement permettant aux instructeurs de veiller au respect de la réglementation

Renseignements

Pétitionnaire – Demandeur

Nom : EFS Centre Pays de la Loire

Adresse : 50 avenue Marcel Dassault
37206 TOURS Cedex 3

Signataire

Nom : REMONTE Eric

Société : Arch'ER

Adresse : 7 avenue de la Baudinière
44470 Thouaré sur Loire

Établissement

Nom : Etablissement Français du Sang - Atlantis

Public accueilli : Adultes

Catégorie ERP : Type U 5ème catégorie

Prestations : Don du sang

Adresse : 17 rue Océane
44800 SAINT-HERBLAIN

Travaux

Nature des Travaux : Travaux sur construction existante

Nature de demande d'autorisation : Autorisation de travaux

Descriptif :

Aménagement d'un plateau existant au rez-de-chaussée d'un bâtiment tertiaire en Maison du don (don du sang).

Dérogations et solutions d'effet équivalent :

Questionnaire préalable

1. **Le projet intègre-t-il du stationnement propre à l'établissement ?** OUI
2. **Le projet dispose-t-il de cheminements extérieurs propres à l'établissement ?** OUI
3. **Le projet comporte-t-il des espaces sanitaires ouverts au public ?** OUI
4. **Le projet est-il destiné à accueillir du public assis ou debout pour assister à une prestation ?** OUI
5. **Le projet comporte-t-il des cabines d'essayage ouvertes au public ?** NON
6. **Le projet est-il destiné à héberger du public ?** NON

Accéder au Bâtiment

Accéder à la parcelle

1 - Le maître d'ouvrage a pu travailler la connexion avec les espaces publics et/ou les transports

Oui

Commentaire
Le bâtiment est existant, il n'est pas prévu de réaménagement extérieur dans la mesure où les règles d'accessibilité sont déjà prises en compte: l'accès depuis le trottoir se fait de niveau d'un côté, et via une rampe ou un emmarchement de l'autre, permettant aux piétons ou usagers des transports en commun d'accéder facilement au hall d'entrée. Il existe également 1 place de stationnement PMR sur le parking existant, dédiée à l'établissement EFS: elle est à 40 mètres environ de la porte d'entrée.

Stationner en véhicule

2 - La place adaptée

Commentaire
Afin de répondre aux exigences d'accessibilité, 1 place adaptée est prévue sur un total de 12 places destinées à l'EFS, soit un ratio de 8 % (ratio supérieur au 2% minimal).

3 - Les circulations piétonnes horizontales dans le parking

Commentaire
Le croisement de flux entre les piétons sur l'espace public et les véhicules circulant sur le parking est géré par un changement de matériau au sol (changement de couleurs et de rugosité).

Accéder au bâtiment (piéton depuis l'espace commun)

Comprendre son environnement

1 - Se repérer sur le site et identifier les éléments structurants de l'espace (immeubles, enseignes, entrées…).

Commentaire
L'entrée de l'immeuble sera facilement repérable: changement de hauteur de la porte par rapport au mur vitré dans laquelle elle s'insère, signalétique au-dessus de la porte et vitophanie différente sur les parties vitrées attenantes.

Se déplacer confortablement en sécurité

1 - Circuler sur un cheminement stable, praticable à la roue et non glissant / non brillant, repérable et détectable.

Commentaire
Existant inchangé: Les revêtements des circulations, à savoir béton désactivé, présentent les caractéristiques suivantes : praticabilité, adhérence, réflexion de la lumière.
le changement de niveau extérieur est géré par une rampe de faible pente (4.3% max).

2 - Bénéficier d’ambiances lumineuses (transitions visuelles) et sonores confortables de jour comme de nuit

Commentaire
Existant inchangé: des candélabres éclairent le cheminement piéton (éclairement 20 lux)

3 - Circuler sur un cheminement libre de tout obstacle

Oui

Commentaire
On trouve des obstacles aux abords du cheminement PMR: candélabres, totem, garde-corps sur le côté de la rampe: ils sont de teinte anthracite, contrastant avec la teinte beige du béton désactivé.

Circuler et Utiliser les Espaces

Entrer dans le bâtiment

1 - Commande d'ouverture de la porte

Oui

Commentaire
La porte d'accès au RdC est manuelle, la seconde porte du sas sera automatique (coulissante). La porte coulissante située face à l'accueil sera ouverte par la personne située à l'accueil.

2 - Franchir la porte

Commentaire
La porte du hall d'entrée est tirant manuel avec largeur de passage utile de 90 cm pour le vantail principal.
Il n'y a pas de ressaut au droit de la porte d'entrée de l'immeuble.
La seconde porte sera coulissante (téléscoopique), offrant un passage libre de 140 cm.
Le vitrage sera repérable grâce à la vitrophanie qui y sera appliquée.
Le paillasson permettra à une personne handicapée d'accéder sans contrainte à l'intérieur du bâtiment.

Circuler dans le hall ou l'accueil

2 - Utiliser le mobilier d'accueil

Commentaire
Une fois passé le sas d'entrée, l'accueil sera situé en face, avec un accueil physique. Largeur des circulations de 1.40 m minimum.
La banque d'accueil disposera d'un guichet à hauteur adaptée.

Circuler dans les espaces communs

2 - Circuler verticalement dans les espaces communs

Oui

Commentaire
L'ensemble de l'établissement est au RdC, sans rupture de niveaux.
Les circulations mesurent toutes 1.40 m minimum.

Utiliser les équipements situés dans les espaces communs

1 - L'établissement met-il à disposition du public des équipements, du mobilier, des dispositifs de service ou des supports d'information ?

Oui

Commentaire
Lors du parcours du donneur, le cheminement est balisé: de l'accueil à la zone d'attente, passage par un bureau avant la salle de prélèvement. pour terminer, passage par l'espace collation.
un espace suffisant permettra à un donneur en fauteuil d'emprunter librement l'ensemble des circulations et d'accèder à l'ensemble des services (fontaine à eau,...).

Utiliser les Équipements

Utiliser les sanitaires

1 - Utiliser les espaces communs des sanitaires

Commentaire
Il n'existe pas d'espace commun pour les sanitaires: ceux-ci sont accessibles directement depuis l'accueil et la salle de prélèvement.

2 - Utiliser le cabinet d'aisance

Commentaire
Il est prévu 2 sanitaires PMR: le premier accessible depuis le hall d'accueil, à côté de l'attente, et le second accessible depuis la salle de prélèvement: il ne seront pas genrés.
Ils disposeront de l'espace nécessaire pour le transfert du fauteuil et seront équipés d'une barre d'appui latérale et d'un lave-mains.
Dans le cadre des travaux, il seront équipés d'un flash lumineux raccordé à la centrale incendie.

Accueillir du public en position assis ou debout en vue d'assister à une prestation

3 - Assister à la prestation avec son (ou ses) accompagnateur(s), de préférence à divers endroits du gradinage

Commentaire
Sans objet